crosse qui lui fut porté par le réserviste Vert. Il a refusé toutefois de quitter le service.

Les sanctions

Quatre des principaux agitateurs sont partis pour Marseille, où ils seront internés au fort Saint-Nicolas, en attendant leur comparution devant le conseil de guerre. Il est certain que d'autres mutins seront punis sévèrement. L'annonce d'une répression sérieuse n'a produit jusqu'ici aucune nouvelle effervescence.

Contre l'Agrégation de Médecine

Paris, 26 mai. — Cet après-midi ont commencé les épreuves du concours d'agrégation. En prévision d'incidents, les mêmes mesures d'ordre avaient été prises. Des trois candidats qui devaient se présenter pour entrer en loge, un ne s'est pas présenté et a été considéré comme s'étant retiré du concours.

L'ASSASSINAT DE Mme GOUIN

Graby et Michel en Conseil de guerre

LA TROISIÈME AUDIENCE

Paris, 26 mai. — La troisième audience du conseil de guerre est ouverte à une heure, devant une salle comble. Les médecins chargés de l'examen mental des inculpés déclarent qu'ils sont pleinement responsables.

Les témoins à décharge sont entendus. Plusieurs déclarent que Graby a donné des signes de déséquilibre mental.

Son défenseur réclame un nouvel examen mental. Cette conclusion est rejetée.

LE REQUISITOIRE

Le commandant Cattier prononce alors son réquisitoire. Il conclut qu'aucune circonstance ne peut être trouvée dans les éléments de la cause et demande un jugement de fermeté.

LES PLAIDOIRIES

M. Géraud, défenseur de Graby, prononce sa plaidoirie. Il s'efforce d'écarter la préméditation et demande pour les accusés le bénéfice des circonstances atténuantes, c'est à dire les travaux forcés à perpétuité.

Le Statut de l'Église de France

Pas d'accord en dehors du Vatican

Paris, 26 mai. — L'*Agence Havas* publie la dépêche suivante de Rome :

Plusieurs journaux italiens ont répandu des informations au [illegible] de prétendues négociations tendant à donner un statut légal [illegible] de France. Dans les cercles catholiques, on assure que le Vatican n'a [illegible] pas [illegible] relativement aux [illegible].

Le Saint-Siège désire vivement [illegible] de France obtienne une situation meilleure [illegible] le Pape accepterait cependant des propositions de pacification, si le gouvernement français, comme jadis le gouvernement prussien, après le Kulturcampf, traitait directement avec le Saint-Siège.

LA CONQUETE DE L'AIR

Un match d'altitude

Toujours Paulhan premier à 1,163 mètres

Vérone, 26 mai. — Voici les résultats du concours de hauteur : Paulhan, 1.163 mètres, gagnant le prix de 10.000 francs ; Effimof, 1.096 m. ; Chavet, 790 mètres ; Catanéo 195 mètres.

Cotons Américains

New-York, 26 mai.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Ce jour	NEW-YORK Précéd'	NEW-ORLÉANS Ce jour	NEW-ORLÉANS Précéd'
MAI.........1910	14.85	15.03	14.70	14.81
JUIN..........	14.85	15.03	14.70	14.91
JUILLET.......	14.86	15.06	14.85	15.05
AOUT..........	14.56	14.77	14.42	14.63
SEPTEMBRE.....	13 48	13.61	13.42	13.50
OCTOBRE.......	12.74	12.84	12.69	12.79
NOVEMBRE......	12.64	12.72	12 60	12.70
DÉCEMBRE......	12.56	12.66	12.57	12.67
JANVIER...1911	12.53	12.63	12.58	12.68
FÉVRIER......	—.—	—.—	—.—	—.—
MARS.........	12.55	12.67	—.—	—.—
AVRIL........	—.—	—.—	—.—	—.—

UNE RÉGION TERRORISÉE

Les crimes odieux de Deerlyk-lez-Courtrai

UNE ARRESTATION A MOUSCRON : EST-CE LE COUPABLE ?

Les dénégations du prisonnier. -- Il est conduit à Courtrai Les menaces de la foule. -- Les charges

UNE NOUVELLE TENTATIVE CRIMINELLE CONTRE UN GARÇONNET DE DIX ANS

L'assassin de la petite Anna en serait encore l'auteur

Toute la région avoisinant la commune de Deerlyk-lez-Courtrai, où se sont accomplis en moins de trois semaines deux odieux forfaits dont les victimes sont deux pauvres fillettes de treize ans et trois ans et demi, reste sous le coup de la terreur profonde qu'ils ont occasionnée.

Dans l'après-midi de jeudi, une nouvelle à laquelle tout d'abord on se refusait à croire est venue littéralement jeter dans la fièvre ces populations qui n'ont retrouvé un peu de calme et de soulagement qu'en apprenant l'arrestation à Mouscron, de l'auteur présumé du meurtre d'Anna Vanderbeken. Un troisième attentat tout aussi abominable que les deux premiers a été commis à Deerlyk-Saint-Louis, dans les circonstances que nous relatons plus loin.

Les circonstances de l'arrestation

Ainsi que nous le disions dans notre précédent numéro, la justice était aux trousses du bûcheron Achille Vangheluwe, dont le passage sur la voie ferrée de Mouscron à Tourcoing, avait été établi par un briquetier d'Harlebeke, travaillant pour le compte de M. Louis Wille-Samain, propriétaire des briqueteries du Bas-Voisinage près du champ de courses à Mouscron. Cet ouvrier avait causé avec Vangheluwe qui fit d'abord mine de ne pas le reconnaître. Il déclara vouloir se rendre en France pour y chercher du travail.

Le briquetier l'engagea à s'adresser à ses patrons. « Non, répartit le fugitif, je pense aller chez M. Masquelier, propriétaire des fours continus ».

Vangheluwe était bien chaussé d'espadrilles blanches, mais ses autres vêtements étaient noirs, y compris la casquette. Au poste de la douane française, à la Planche, sur le territoire de Wattrelos, près du Rez-frontière, il fut visité par le douanier de garde.

De France, il sera rentré précipitamment en Belgique, car hier, jeudi, un peu après 3 heures on le vit qui pénétrait sur les chantiers de la briqueterie Wille-Samain, à Mouscron (Voisinage), à cinq minutes de la gare. Il voulait sans doute faire ajouter foi à son désir de s'embaucher. Mais pendant ce temps, les ouvriers, au courant des événements de Deerlyk, le dévisageaient attentivement. La conversation s'ouvrit sur le crime en question et le nouveau venu parlait de Vangheluwe.

Le fuyard se livre lui-même

Un briquetier à brûle-pourpoint s'approcha et lui dit : « Mais Vangheluwe, c'est vous ! »

Interdit, il protestait ; peine perdue : dix-huit hommes s'en emparèrent et le tinrent à la disposition de la gendarmerie de Mouscron, qu'on était allé prévenir.

Le commandant de la brigade Nauwynck et deux de ses hommes Van Hingel et Lapaege, se rendirent aussitôt sur les lieux afin de le mettre en état d'arrestation.

A trois heures et demie, le prisonnier était à la brigade. Fouillé, il fut trouvé porteur d'un petit couteau canif à trois lames, d'un morceau de glace-miroir, d'un foulard blanc brodé à jour, d'un livret, d'une tartine sèche et d'espadrilles bleues. Tous ces objets étaient dans ses poches. Il était vêtu d'un pantalon et d'un veston usagés en drap noir, d'une casquette foncée et avait aux pieds des espadrilles blanches et c'est une casquette pâle et un pantalon de velours qu'il portait le jour du meurtre d'Anna Vanderbeken.

C'était bien le Vangheluwe contre qui existait un mandat d'amener pour vol avec effraction. Est-il impliqué dans les affaires du meurtre ? C'est ce que le juge d'instruction Soenen devra élucider.

Dans tous les cas, le prisonnier affirme être innocent de ces meurtres. Il avoue qu'il était à Deerlyk le jour du crime, à deux heures un quart.

Le départ du prisonnier pour Courtrai

A 5 heures 20, le prisonnier fut conduit en voiture encadrée de trois gendarmes à la gare de Mouscron. Une grande affluence envahit bientôt les abords de la station. C'est dans une dépendance de la salle de visite des douanes qu'il fut relégué en attendant l'express de Lille qui devait le conduire à Courtrai.

A sa descente de voiture, les cris de « A mort ! » furent proférés à son adresse en français et en flamand. Vangheluwe est livide et visiblement inquiet.

A 5 heures 47, l'express repart pour Courtrai, les quais sont noirs de monde à cette heure d'affluence de voyageurs.

L'ARRIVÉE A COURTRAI

La colère de la foule. - Le prisonnier est frappé

La place de la Gare est, elle aussi, remplie de curieux.

Rapidement, deux gendarmes de Courtrai se joignent à leurs collègues de Mouscron et l'on pousse le prisonnier dans une voiture. La foule est houleuse, les cris : « A mort » retentissent formidables. Le prisonnier malgré la protection des gendarmes reçoit quelques coups de poing. La voiture file au galop vers la maison d'arrêt. La foule le suit au pas de course, des coups sont portés sur la voiture.

On applaudit les maréchaux-des-logis de gendarmerie Cottenir et Gancquier ; on leur serre les mains. Les portes de la prison s'ouvrent précipitamment et se referment aussi vite. La foule s'écoule ; il semble qu'elle vienne d'être délivrée d'un affreux cauchemar.

Au Palais de Justice

Peu après passe inaperçue la voiture cellulaire transférant le prisonnier au Palais de Justice.

Néanmoins, aux abords, la foule s'était déjà rassemblée. Là encore, des cris de colère sont proférés contre le criminel présumé. Il semble qu'on soit persuadé de se trouver en face de l'assassin.

Cependant, vers sept heures, la voiture retourne à la maison d'arrêt, ramenant le prisonnier qui n'a pu être interrogé par le parquet, qui se trouvait en nouvelle descente à Deerlyk.

La tentative criminelle contre un petit garçon : L'individu arrêté en est-il l'auteur ?

Soudain le bruit court en ville que Vangheluwe serait l'auteur du troisième attentat commis le jour même, à midi, près de la place de Deerlyk.

On prétend que Vangheluwe, en fuyant, se serait dirigé vers la gare de Saint-Genois, y aurait pris le train pour Courtrai où il serait arrivé à 2 heures 38 minutes, et que de là il aurait pris le train pour Courtrai où il serait heure pour Mouscron, où il est arrivé à 2 h. 59. Le fait est matériellement possible, puisque c'est à 3 heures et quelques minutes qu'on le retrouve pénétrant sur les chantiers de la briqueterie Wille-Samain, située à trois ou quatre minutes de la gare.

L'emploi du temps de l'inculpé

Aux gendarmes, à qui il répond, après une longue réflexion, il déclare au cours de son transfert à Courtrai, qu'il a passé la nuit à Tourcoing et qu'il revenait de cette ville quand il se présenta à la briqueterie de Mouscron.

Il ajoute que la veille du crime il était encore allé à Deerlyk en compagnie de son amie, qui habite Harlebeke.

Découverte importante : Un linge taché de sang

Jeudi matin, vers 11 heures et demie, l'agent de police L. Dendievel, de Mouscron, a trouvé dans le ruisseau longeant la voie ferrée près de la ferme de la Vellerie, au hameau du Bas-Voisinage, un linge en toile écrue, de la grandeur d'un mouchoir de poche et tout maculé de sang. Cet objet a été expédié au greffe du parquet. On croit que c'est un pan de chemise abandonné par l'assassin. Il est à remarquer que Vangheluwe passa à cet endroit, se rendant mercredi matin vers Tourcoing.

Détail rétrospectif

Nous avions mentionné dans quelles conditions une inscription avait été relevée sur un arbre, rue de Saint-Genois, à Sweveghem. Or, il nous revient que c'est l'œuvre de deux gamins de Courtrai. Une enquête de police a établi le fait. Les deux jeunes gens ont avoué être les auteurs de cette inscription.

Et le second inculpé ?

Une question angoissante se pose naturellement en ces tristes circonstances. En admettant que Vangheluwe soit prévenu de cette dernière tentative de meurtre, il n'en est pas moins vrai que dans l'après-midi où fut assassinée la petite Anna, deux individus ont été vus aux alentours des lieux du crime. Le second individu dont on vit le buste émerger du bois de sapins, sera sans doute impliqué dans le meurtre de la fille du garde-chasse. Quel est-il ? Et où est-il ?

Les funérailles de la petite victime

Jeudi après-midi, à 2 heures et demie, ont eu lieu les funérailles de la petite Anne Vanderbeken, au milieu d'un grand concours de population.

Le corps est sorti de l'hospice communal, porté par les petites voisines de la malheureuse enfant. Derrière, conduisant le deuil, marchaient le père, la grand'mère et les tantes de la victime. Les membres de la famille suivaient.

Dans la nombreuse assistance on remarquait M. Ernest Reynaert, ancien commissaire d'arrondissement et membre de la Chambre des représentants depuis le 22 mai dernier ; le Conseil communal au complet, la Gilde Boerenbond. Un millier de personnes sont allées à l'offrande. La cérémonie religieuse terminée, l'inhumation eut lieu au cimetière communal, à côté de la fosse où est enterrée la première victime, Alice Degezelle.

UN TROISIÈME FAIT CRIMINEL A DEERLYK SAINT-LOUIS

Tentative de meurtre contre un petit garçon de 10 ans

Entraîné dans un champ et bâillonné, un jeune enfant n'est sauvé que grâce au passage de quelques ouvriers qui mettent le malfaiteur en fuite. -- Son signalement correspond à celui de l'assassin de la petite Anna

Jeudi avant midi les frères Polydore et André Verchuere, âgés respectivement de 17 et 10 ans, fils de M. Verchuere Pierre, marchand de lin et cabaretier « Au Lundi », chaussée vers Vichte, à Deerlyk Saint-Louis, allaient chercher du bois rue Oliebergstraat.

ON CONSTATE LA DISPARITION

Vers midi ils rentraient, mais Polydore seul franchit le seuil de sa demeure. Le petit André, âgé de 10 ans s'amusait en route. A midi, le père étonné de ne pas voir André à table, dit aux autres enfants : « Ce petit gamin s'amuse toujours trop tard ; allez lui dire qu'il revienne immédiatement. »

LES RECHERCHES

Polydore se rendit à la place de Saint-Louis, croyant y trouver son frère.

Mais, ne le voyant pas, il prit le sentier par où il avait dû passer, c'est-à-dire entre la rue Olieberg et leur demeure. A mi-chemin, passant devant un champ de seigle appartenant à Mme veuve Dedeker, il constata que quelqu'un y était entré.

C'EST LUI !...

Il y pénétra à son tour. A peine avait-il fait quelques pas dans le champ, — six mètres environ, — qu'il se trouvait en présence du petit André, évanoui et bâillonné de son propre mouchoir. Il s'empressa de retirer le bâillon et André ne tarda pas à revenir à lui. Ils rentrèrent tous deux précipitamment chez eux.

Récit de l'enfant

En rentrant chez lui, voici ce que raconta l'enfant : il longeait le dit sentier lorsqu'il fit la rencontre d'un individu paraissant âgé de 25 ans environ, chaussé d'espadrilles blanches, pantalon de velours brun, veston noir, sans moustaches (signalement correspondant avec celui de l'assassin présumé d'Anna Vanderbeken). L'individu le saisit par les deux bras, l'enleva de terre et sauta avec lui dans le champ de seigle. Il lui enfonça le mouchoir dans la bouche, arracha sa blouse, et lui mettant le genou sur la poitrine, le malfaiteur tâta dans sa poche probablement pour prendre son couteau afin d'achever sa victime, lorsque tout à coup il lâcha prise et s'enfuit du côté opposé au sentier, en apercevant des ouvriers de fabrique qui, venant du tissage de Sweveghem, passaient à ce moment.

Quoique ceux-ci n'aient rien vu ni entendu, c'est à eux que l'enfant doit sa vie. L'enfant avait les habits déchirés mais ne portait aucune blessure.

A LA RECHERCHE DU MALFAITEUR

La nouvelle se répandit aussitôt dans le paisible hameau de Saint-Louis ; une battue en règle s'organisa. Tous les champs environnants furent explorés, mais en vain. Nulle trace du sinistre malfaiteur.

DESCENTE DU PARQUET

Le parquet de Courtrai, en descente à Deerlyk pour l'incendie relaté d'autre part, est composé de MM. Verhelst, procureur du Roi ; G. Sœnen, juge d'instruction, et son greffier, Rommens. Ces messieurs se sont fait conduire à Saint-Louis vers cinq heures après-midi. On juge de la consternation que ce nouvel attentat encore commis sur le territoire de la commune de Deerlyk a jeté parmi la population.

L'émotion à Deerlyk

La nouvelle de la tentative d'assassinat de St-Louis parvint à Deerlyk pendant l'enterrement de la petite Anna Vanderbeken. Le service fini, toute l'assistance courut à Saint-Louis. Un millier de personnes ne cessent de stationner devant la maison de M. Verschuere.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Une grève de tisserands

Trente-deux ouvriers tisserands de l'établissement de M. Charles Huet, fabricant, 37, rue Bernard, se sont mis en grève jeudi matin.

Ils réclament une augmentation de salaire.

CHEZ LES TEINTURIERS

A WATTRELOS

Une reprise partielle du travail

Vingt ouvriers sur trente-cinq qui étaient en grève, ont repris le travail jeudi, à la teinturerie de M. Fastenaeckels, au Crétinier.

A CROIX

A la teinturerie de MM. Cocheteux frères

Nous avions annoncé qu'une légère reprise du travail s'était produite mercredi à la teinturerie de MM. Cocheteux frères, rue des Ogiers, à Croix.

Jeudi matin, cette reprise s'était quelque peu accentuée.

A la rentrée de une heure et demie, des groupes de grévistes venus de Roubaix ont persuadé aux non chômeurs qu'ils devaient suivre l'exemple des autres ouvriers et de ne point reprendre le travail. Aucun ouvrier ne rentra à l'atelier ; le chômage est donc complet dans cette teinturerie.

A HEM

Cessation du travail dans deux établissements

Les ouvriers des établissements de MM. Gabert et Flament, teinturiers, ont cessé le travail, les premiers jeudi matin, les seconds jeudi à midi, présentant les mêmes réclamations que leurs collègues des autres établissements.

— A l'établissement de MM. Mulaton frères, les ouvriers occupés à la teinturerie sur écheveaux, ont tous abandonné définitivement le travail jeudi matin ; ils ne se sont pas présentés à la rentrée de 6 h. 3/4.

Les grévistes sont calmes et se promènent dans la commune et celles environnantes par petits groupes.

BIJOUX FIX

Vérifier la marque « Fix » en toutes lettres sur chaque bijou 35736

Une affiche n'est lue que par ceux qui passent où elle est apposée. Une annonce dans un journal très répandu passe partout et à domicile. 87074d

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 27 mai :

Soleil : lever : 4 h. 8 ; coucher : 7 h. 46.
Lune : pleine du 24 ; dernier quartier le 31.
Aujourd'hui : Ste Caroline ; demain : St Germain.

L'Etat patron

Par l'intervention de M. Jules Guesde, au Congrès des débitants de boissons, les cabaretiers ont pu toucher du doigt, ces jours ci, du danger qu'il y a d'élire un apôtre illuminé et intransigeant du collectivisme intégral. En principe, M. Jules Guesde est partisan de tous les monopoles, puisque propagandiste de la socialisation de tous les moyens de production. Pour lui, il n'y a pas de meilleur patron que l'Etat. Et le député de Roubaix soutenait cette thèse que l'Etat-patron, en monopolisant l'alcool, ne produirait que de la bonne marchandise, ce qui serait excellent au point de vue hygiénique.

Malheureusement, les faits sont là pour ne permettre d'accorder qu'une confiance très limitée à cette affirmation à laquelle les monopoles du tabac et des allumettes donnent un démenti catégorique. M. Jules Guesde sait bien que les allumettes françaises ne flambent pas et coûtent trois ou quatre fois plus cher que les allumettes belges. Et il sait bien que l'alcool fabriqué par l'Etat ne pourrait être que de l'alcool médiocre ; ce serait faire de l'Etat suivant l'expression de M. Delannoy, « le plus grand empoisonneur qu'on ait jamais vu. »

M. Léon Dujardin, le président d'honneur de la Fédération nationale des débitants, a pu facilement montrer que la conception de M. Jules Guesde pouvait provenir « d'idées généreuses, mais qu'elle apparaissait enfantine. » Et il s'est flatté, avec juste raison, d'avoir une connaissance plus complète de cette question que le député de Roubaix qui l'envisage sous un angle absolu et abstrait.

Quoiqu'il en soit, si les cabaretiers de Roubaix comptaient sur M. Jules Guesde pour combattre, à la Chambre, le monopole de l'alcool, les voilà fixés !

« Périssent les colonies plutôt qu'un principe », disait déjà Robespierre ; périssent les cabaretiers, dit M. Jules Guesde, plutôt que le principe du monopole ! Ed. P.

Fédération des Syndicats indépendants

On nous prie d'insérer le compte-rendu suivant :

Une réunion a eu lieu dimanche dernier à la Fédération des Syndicats Indépendants de Roubaix-Wattrelos et environs.

Nombreux étaient les assistants à cette séance très intéressante, où des décisions importantes ont été prises et qui seront soumises à l'approbation définitive de l'assemblée générale trimestrielle de juin prochain.

La principale consiste à étendre l'indemnité de chômage, aux cas de grèves où un conflit viendrait à éclater, lorsque tous les moyens de conciliation et toutes les tentatives d'arbitrage auront échoué.

A cet effet, l'assemblée générale de juin,

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

LA CATASTROPHE DU "PLUVIOSE"

Les circonstances de l'abordage. -- L'arrivée des premiers secours. -- Le Préfet maritime de Cherbourg en route pour Calais. -- La ville dans la désolation. -- Scènes déchirantes. - L'émotion à Cherbourg et à Lorient

Calais, 26 mai. — Le *Pas-de-Calais* est rentré au port avec son gouvernail d'avant brisé. Un des passagers nous raconte que le paquebot ressentit un choc formidable ; puis le *Pluviose* apparut, la pointe d'avant en l'air et coula presque aussitôt.

Les 289 passagers qui se trouvaient à bord du *Pas-de-Calais*, sont repartis pour Douvres par le paquebot *Empress*, qui est parti à quatre heures.

ENCORE UNE AUTRE VERSION DE L'ACCIDENT

LE « PLUVIOSE » AURAIT ÉTÉ ABORDÉ ALORS QU'IL ÉTAIT A FLEUR D'EAU

Calais, 26 mai. — Voici de nouveaux détails sur la catastrophe :

A deux heures, le paquebot « Pas-de-Calais » commandé par le capitaine Salomon, venait de quitter le port et allait à pleine vitesse, c'est-à-dire à une allure de trente kilomètres à l'heure lorsqu'à un mille, au nord-ouest des jetées, il aperçut une sorte d'épave. On crut du moins tout d'abord que c'était une épave.

Le capitaine Salomon commanda aussitôt machine en arrière, mais, lancé en pleine vitesse la manœuvre ne put réussir aussi rapidement qu'on l'aurait voulu et un choc se produisit immédiatement, tandis qu'un point noir émergeait de l'eau.

Le capitaine du « Pas-de-Calais », qui avait son avant défoncé, rentra aussitôt à Calais, après avoir laissé sur les lieux du sinistre, un canot de sauvetage. Les secours sont arrivés de Boulogne, Dunkerque et Cherbourg.

L'autorité militaire refuse de donner aucun renseignement.

LES NAVIRES DE SECOURS

LA CONSTERNATION A CALAIS

Calais, 26 mai, 6 heures du soir. — Actuellement, à six heures, trois torpilleurs, un contre-torpilleur, deux remorqueurs, deux dragues, avec un matériel de sauvetage, sont sur les lieux. Ils ont reconnu le point où gît le *Pluviose*.

On ignore si l'équipage est vivant.

Le *Pluviose*, qui était attaché à la station de Calais, avait à bord les trois commandants de cette station. L'émotion continue à être énorme à Calais. Sur les jetées, la foule suit anxieusement les opérations de sauvetage. Les femmes de marins pleurent et réclament des nouvelles ; elles supplient tous les officiers qui passent de les renseigner. Le spectacle est poignant.

DUNKERQUE ENVOIE SA FLOTILLE AU SECOURS DU « PLUVIOSE »

Dunkerque, 26 mai. — En outre des contre-torpilleurs *Escopette* et *Durandal*, des remorqueurs, escortant des dragues de la défense mobile, sous les ordres d'un capitaine de frégate, vont partir pour Calais dès qu'il y aura assez d'eau pour sortir.

AU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Paris, 26 mai. — M. Briand, président du Conseil, a reçu, cet après-midi à 5 heures, l'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la Marine, qui venait lui faire part de la catastrophe du « Pluviôse » et des mesures d'urgence qu'il avait prescrites aux autorités maritimes.

LES COURANTS CONTRARIENT LES SCAPHANDRIERS

Calais, 27 mai, 7 heures 45 du soir. — A 5 h. 1/2 le submersible « Ventôse », disciple du « Pluviôse » arrive sur les lieux. De la jetée on voit deux scaphandriers en descendre et plonger. Les secours continuent ainsi pendant deux heures.

A 7 heures 1/2, les remorqueurs de Calais reviennent et rentrent au port.

La consternation se lit sur le visage de leurs équipages. On se précipite au débarcadère pour interroger les marins. Ils disent qu'il est impossible de communiquer avec le « Pluviôse » et de savoir si l'équipage vit encore. Ils ajoutent qu'il y a un fort courant sous-marin de quatre nœuds.

L'ÉMOTION A CHERBOURG

Cherbourg, 26 mai. — Tous les officiers et marins du « Pluviôse » sont connus à Cherbourg, où leur famille habitait encore en janvier.

Puis, le grand sous-marin partit pour Calais, son nouveau port d'attache. Seule, la femme d'un marin du « Pluviôse » Mme Hengel, habite encore Cherbourg ; elle est partie il y a quelques jours dans sa famille, domiciliée aux environs de Bayeux.

A LORIENT

Lorient, 26 mai. — La catastrophe du « Pluviôse » a causé une profonde émotion parmi la population maritime de Lorient. Ce submersible séjourna l'année dernière à Lorient, où il effectua des manœuvres avec l'escadre du Nord, dont il torpilla plusieurs navires.

Il passait, d'après l'avis des officiers de marine, pour l'un des meilleurs submersibles. Plusieurs hommes de l'équipage ont à Lorient des parents ou des amis.

LE PREFET MARITIME PART POUR CALAIS

Cherbourg, 26 mai. — Le préfet maritime est parti à bord du contre-torpilleur *Harpon*, avec le remorqueur *Girafe*, qui emporte du matériel de sauvetage.

Demain matin, le transport *Loiret* partira à son tour avec un matériel plus important.

AUTOUR DE L'ACCIDENT

LE « PLUVIOSE » ETAIT EN EXERCICE

Calais, 26 mai. — Le *Pluviose* était sorti du port à midi et demi, avec le *Ventose*. Le premier, pour faire dans la rade des exercices de plongée ; le second pour faire un voyage à la surface, vers Dunkerque.

A deux heures exactement, le *Pas-de-Calais* aborda le *Pluviose*, qui était en plongée pendant dix minutes. Le sous-marin resta la pointe en l'air, émergeant de trois mètres. Le *Pas-de-Calais* mit à la mer une embarcation qui tourna autour, puis tout disparut.

Du sémaphore on vit très bien la scène tragique. Si l'on en juge par les avaries causées au paquebot, le choc fut excessivement violent et le *Pluviose* doit être troué.

UNE VERSION OFFICIELLE DU SINISTRE

Paris, 26 mai. — Le ministre de la marine a reçu de Calais, les renseignements suivants :

Calais, 10 h. 45, soir. — Voici les conditions dans lesquelles s'est produite la catastrophe.
Les submersibles « Ventôse » et « Pluviôse » manœuvraient en mer. Le « Pluviôse » exécutait une plongée, quand le « Pas-de-Calais » l'aperçut : il fit immédiatement machine en arrière, mais il avait déjà heurté le submersible. Il était 1 h. 43.
Après que le submersible eut disparu, le « Ventôse » et le « Pas-de-Calais » rentrèrent au port pour demander du secours.
Le « Pluviôse » a à son bord vingt-cinq hommes, dont le commandant de la station.

SUR LES LIEUX DE LA COLLISION FATALE

LA SOIRÉE

Calais, 26 mai. — Les remorqueurs et torpilleurs qui sont rentrés au port ne signalaient rien de nouveau.

Etat du temps assez beau ; petite houle.

9 h. 40. Un torpilleur retourne sur les lieux de l'accident.

Calais, 26 mai. — A dix heures du soir, toute tentative de sauvetage a été momentanément abandonnée. Des secours plus puissants ont été demandés à Cherbourg.

Un courant sous-marin très rapide a empêché les scaphandriers de descendre à plus de quatre mètres. On doit donc craindre que le malheureux équipage ne soit perdu.

En mer, on aperçoit les feux multicolores de nombreux torpilleurs sur les lieux du sinistre et donnant le spectacle d'une émouvante veillée funèbre.

L'EMOTION A TOULON

Toulon, 26 mai. — La catastrophe du *Pluviose*, dont la nouvelle s'est répandue ce soir parmi la population et dans les cercles de la marine de guerre, y a causé la plus pénible impression. Les deux officiers du *Pluviose* avaient en effet des relations parmi leurs camarades de l'escadre de la Méditerranée.

L'enseigne Hangel a longtemps appartenu à cette force navale et ne l'a quittée qu'il y a deux mois pour se rendre à Cherbourg comme second du *Pluviose*.

Le lieutenant de vaisseau Tallot a des parents qui habitaient récemment le faubourg du « Mourillon ».

LES SECOURS

Paris, 26 mai, 7 heures du soir. — Le ministre de la Marine a en outre reçu le télégramme suivant :

Commandant torpilleurs, Dunkerque, à Marine, Paris.
Ponts et Chaussées Dunkerque font partir « Baliser » avec scaphandriers, ainsi qu'une suceuse.
Je fais partir nos deux docks cette nuit, ainsi que l' « Utile ». Je pars moi-même avec « Durandal » et « Escopette ».

LES MARINS du « VENTOSE » PLEURENT EN APPRENANT LA CATASTROPHE

Calais, 26 mai. — Un marin du *Ventose* qui était sorti du port en même temps que le *Pluviose*, pour se livrer à des exercices, a fait la déclaration suivante :

Nous avons appris la catastrophe alors que nous rentrions de l'exercice en surface. Apercevant une escadrille de torpilleurs embauchés sur la rade, nous avons stoppé et demandé des renseignements par signaux. La réponse a été terrifiante.
Le commandant et tous les marins ont éclaté en sanglots. Suivant notre avis, tout espoir doit être perdu ; le *Pluviose* a dû être défoncé à l'arrière.

FAUT-IL ESPERER !

Paris, 27 mai. — Suivant la « Petite République » on conserve à la Marine, encore quelque espoir de sauver une partie de l'équipage du « Pluviôse ».

La situation du « Pluviôse », dont l'avant est dirigé vers la surface de l'eau, semblerait démontrer que celle-ci n'a pas envahi entièrement le bâtiment. Il est probable que c'est l'air comprimé refoulé à l'avant qui le maintient dans la position oblique. Dans ces conditions les hommes de l'équipage ont pu se réfugier, tous ou partie dans les compartiments encore indemnes. On estime qu'ils pourraient à la rigueur attendre 36 heures les secours. Ceux-ci pourront arriver à temps, nous dit-on, pour porter secours aux malheureux marins.

Le peu de distance des grands ports possédant tout le matériel nécessaire au renflouement du « Pluviôse » a permis de commencer presque immédiatement l'œuvre de salut. Celle-ci sera d'autant plus facile que le bâtiment sinistré a sa coque garnie de boucles permettant de fixer solidement des amarres et des chaines. Enfin, dernière circonstance, le peu de profondeur du banc sur lequel s'est échoué le « Pluviôse » rend possible l'emploi de scaphandriers.

LA LISTE DES VICTIMES

Calais, 26 mai. — Voici le rôle de l'équipage : 1er maître Fontaine ; 2e maître Morin, le maître-pilote Le Prinnolet ; les marins Huet, Gauthier, Lemoile, Flock ; Lemoine, Leploch ; Batard, Liot, Carbon, Manac, Brésillon, Moulin, Delpierre, Happéra, Chaudat, Scollam, Warin, Gauchet, Gras, Henry et Le Breton.

L'assassinat de Mme Gouin

Le Conseil de guerre de Paris condamne :

Graby à la peine de mort ; Michel à 20 ans de travaux forcés

Paris, 26 mai. — Après Me Giraud, Me André Hesse présente la défense de Michel, puis le conseil se retire pour délibérer.

Après une heure un quart de délibération, le conseil prononce les condamnations suivantes :

Graby est condamné à la peine de mort.

Michel est condamné à 20 ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.

Tous deux sont condamnés à la dégradation militaire.

Après la lecture du jugement condamnant les deux assassins de Mme Gouin, Me Giraud au nom de Graby, dépose des conclusions tendant à ce qu'il lui soit donné acte de ce que : 1° les scellés ont été ouverts sans avoir été présentés aux accusés ; 2° l'instruction civile a été jointe à l'instruction militaire ; 3° les accusés n'ont pas été interrogés sur les conclusions qui ont été déposées.

Après une délibération de trente minutes, le conseil donne acte au défenseur de Graby du dépôt de ses conclusions et l'audience est levée.

Dès que le public a évacué la salle, les deux condamnés sont introduits. Devant la garde assemblée, le commissaire du gouvernement leur fait donner lecture du jugement, puis ils sont ramenés à la prison.

Me Géraud a eu une entrevue avec Graby, qui ne paraissait pas très abattu : « J'aurai du courage, a dit le condamné ; consolez maman ».

Me Géraud lui a fait espérer qu'il obtiendrait de la clémence du président de la République une commutation de peine.

Nouvelles Sportives

HIPPISME

LES COURSES AU BOIS DE BOULOGNE du jeudi, 26 mai

Paris, 26 mai. — (Par dépêche.) — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu au Bois de Boulogne :

Prix de Ville-d'Avray (à réclamer, 4.000 francs, 1.100 m., L. D.) : 1er, Sirococo, à M. San Miguel, pes. 47.50, pl. 18.00, pel. 26.50, pl. 11.50 ; 2e, Hot Water, à M. Pierre Gellinard, pes. 28.50, pel. 12.50 ; 3e, Formica, à M. I. Wysocki pes. 20.00, pel. 14.50 ; 4e, Phalene. — Non placés : Beatitude, L'Essart, Mounir, Constantin II, Dalmigavie, Hermione II, Padova.

Prix Fould (6.000 fr., 3.000 m., G. P.) : 1er, Rose de Flandre, à M. E. Veil-Picard, pes. 20.00, pl. 14.00, pel. [illegible], pl. [illegible] ; 2e, Joie, à M. R. Levylier, pes. 17.[illegible], pel. [illegible] ; 3e, Pennsylvania. — Non placé : Cyateldon.

Prix Reiset (25.000 fr., 3.000 m., G. P.) : Ecurie de Bremond, gag. pes. 22.00, pel. [illegible] ; 1er, Secours, à M. J. de Bremond, pes. 13.50, pel. 7.00 ; 2e, Rasibus, à M. le marquis de Ganay, pes. 16.00, pel. 8.00 ; 3e, Pythagore, à M. le baron M. de Nexon, pes. 36.50, pel. 15.00 ; 4e, Métayer. — Non placés : Old Rum, Lilian, Dancing Doll, Soupeur.

Prix du Point du Jour (10.000 fr., 1.800 m., M. P.) : 1er, Ronde de Nuit, à M. J. de Bremond, pes. 17.00, pl. 15.00, pel. 10.00, pl. 7.00 ; 2e, Le Marabout, à M. Ephrussi, pes. 24.00, pel. 9.50 ; 3e, Alexis. — Non placé : Justinien II.

Nouvelles Locales

ROUBAIX

Un magasin de chiffons en feu

AU BEAU-CHÊNE

A l'extrémité du boulevard de Metz et vis-à-vis du pont du Beau-Chêne, dissimulée au pied d'un talus et derrière une haie de roseaux élevés qui lui sert comme de rempart, est située l'habitation du chiffonnier M. Paul Leleu, appartenant à Mme Elisa Desmarchelier, du Hutin. En avant de la maison ont été construites diverses cabanes en bois et recouvertes de pannes, d'un trentaine de mètres carrés chacune, où le chiffonnier remisait son cheval et entassait sa marchandise : vieux déchets, balayures d'usines, chiffons, papiers, etc.

Jeudi vers 11 heures 1/2 du soir, l'agent de police Lambin, du 4e arrondissement, étant sorti pour prendre le frais à la porte du dépôt aperçevait de grandes flammes qui s'élevaient de terre dans la direction du Beau-Chêne. C'était la principale baraque du chiffonnier qui flambait. Après s'en être rendu compte M. Lambin appela, par téléphone, les pompiers qui se rendirent immédiatement sur les lieux.

Les gens de la maison avaient été eux-mêmes réveillés vers 11 heures 1/4 par le crépitement du feu, et, au moyen de seaux d'eau, ils essayaient inutilement d'enrayer le feu, quand arrivèrent les pompiers. Toute la cabane déjà était embrasée, et le tas de chiffons entièrement devenu la proie des flammes. Ayant amorcé une lance à l'angle de la rue Voltaire, les pompiers arrosèrent le petit magasin, tout en protégeant la maison et les cabanes voisines. Le cheval, placé tout à proximité, avait pu être mis en lieu sûr par M. Deleu lui-même. Pendant une heure le brasier fut inondé, mais la marchandise, évaluée à 350 francs, est complètement carbonisée ainsi que la cabane qui valait 150 francs ; la baraque voisine a tout un côté endommagé. Ajoutons que le chiffonnier n'est pas assuré.

La cause de cet incendie peut être attribuée à l'échauffement des matières grasses contenues dans les chiffons ou déchets ; mais l'opinion de M. Deleu est qu'un individu maladroit ou malintentionné a mis le feu à sa baraque. Il avait remarqué en effet vers six heures du soir quatre individus âgés de 17 à 18 ans, qui étaient demeurés assis sur le talus voisin pendant une heure, fumant la cigarette non loin de son magasin. Une enquête a été ouverte par M. Prudhomme, commissaire de police.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi, 26 mai 1910.

2 h. soir, 17° au-dessus de zéro, 768, variable.
5 h. soir, 16° au-dessus de zéro, 768, variable.
9 h. soir, 14° au-dessus de zéro, 768, variable.

Vendredi, 27 mai 1910.

Minuit 11° au-dessus de zéro, 768, variable.
2 h. mat., 11° au-dessus de zéro, 768, variable.